

Communiqué de presse

Abandon du transfert du recouvrement des cotisations AGIRC ARRCO vers l'ACOSS : une victoire obtenue grâce à la mobilisation de FO

Contacts:

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

Secteur de l'Emploi Et des Retraites

<u>Imbeaugas</u><u>@force-ouvriere.fr</u><u>@</u> 01.40.52.84.07

Patrick PRIVAT
Trésorier confédéral

Secteur de la Trésorerie et des Moyens Généraux

☐ pprivat @force-ouvriere.fr ☐ 06.30.2155.42

Eric GAUTRONSecrétaire confédéral

Secteur Protection
Sociale Collective

□ egautron
 @force-ouvriere.fr
 ™ 06.45.40.16.57
 ™ 01.40.52.83.94

Le Ministre du Travail a annoncé mardi 10 janvier, pendant la conférence de presse concernant les mesures de réforme des retraites, que le transfert du recouvrement des cotisations de l'AGIRC ARRCO vers l'ACOSS était annulé. D'après le Gouvernement, l'abandon de ce transfert ne serait « ni politique ni d'ordre technique » mais il s'agirait de « supprimer un sujet irritant pour les partenaires sociaux ».

C'est donc bien la mobilisation de l'ensemble des interlocuteurs sociaux et des acteurs de la retraite complémentaire, FO en tête, qui a permis l'abandon de cette mesure. FO se réjouit de cette mobilisation victorieuse : depuis son vote en LFSS en 2019, nous avions chaque année obtenu le report de ce transfert – qui avait été repoussé jusqu'à 2024 – avant l'abandon total de ce projet annoncé mardi.

Force Ouvrière n'a jamais cessé de dénoncer ce projet jugé inutile, coûteux, et risqué, à la fois pour le service dû aux assurés comme pour l'avenir de l'emploi des salariés actuellement en charge du recouvrement dans les caisses de retraite complémentaire. Pour FO, ce projet n'était qu'une première étape pour l'Etat de mettre la main sur les réserves de l'AGIRC ARRCO préfigurant la mise en place d'un système universel de retraite. FO est mobilisée contre tout projet de réforme des retraites!

Paris, le 12 janvier 2023